

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00685

Numéro SIREN : 350 443 164

Nom ou dénomination : STE GENERALE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES STE DE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2023 sous le numéro de dépôt 1459

# **SOCIETE GENERALE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Société de commissariat aux comptes

Société par actions simplifiée au capital de 61 440 euros

Siège social : 4 rue du Docteur Barety

06000 NICE

**350 443 164 R.C.S. NICE**

## **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt-huit décembre, à onze heures,

Monsieur Jacques ~~ANNANI~~,  
Monsieur Albert PARIS,  
La Sarl RUFF et associés,

Propriétaires en pleine propriété des 512 actions de 120 euros chacune composant le capital social de la  
SOCIETE GENERALE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES,

### **Après avoir exposé :**

- qu'il convient de prendre acte de la démission de M Gérard RUFF de ses fonctions de Président
- qu'il conviendrait de nomme Monsieur Jacques ANNANI en qualité de Président,
- ~~qu'il conviendrait de confirmer Monsieur Albert PARIS, , en qualité de Directeur Général,~~

### **A pris les décisions suivantes :**

- Remplacement du Président et rémunération,
- Confirmation du mandat du Directeur général pouvoirs et rémunération
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **PREMIERE DECISION**

L'assemblée prend acte de la démission de Gérard RUFF de son mandat de Président à compter de ce jour et nomme pour assurer son remplacement, à compter de ce jour, sans limitation de durée,

**Monsieur Jacques ANNANI,**  
Né le 4 août 1984 à NICE,  
~~De~~ nationalité française,  
Demeurant 1497 chemin des Plateaux Fleuris 06700 Saint Laurent du Var.

Conformément aux dispositions des statuts : Monsieur Jacques ANNANI est Commissaire aux comptes inscrit sur la liste visée à l'article L. 822-1 du Code de commerce,

Monsieur Jacques ANNANI ainsi nommé accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

**La décision est approuvée à l'unanimité**

JA AP

## DEUXIEME DECISION

L'assemblée confirme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

**Monsieur Albert PARIS,**  
Né le 26 décembre 1960 à NICE,  
De nationalité française,  
Demeurant 52 Boulevard Carnot 06300 NICE.

Conformément aux dispositions des statuts :

- Monsieur Albert PARIS est Commissaire aux comptes inscrit sur la liste visée à l'article L. 822-1 du Code de commerce,
- Il disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président,
- Il aura, comme le Président, le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Albert PARIS ainsi confirmé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

**La décision est approuvée à l'unanimité**

## TROISIEME DECISION

L'assemblée des associés décide que Monsieur Jacques ANNANI et monsieur Albert PARIS ne percevront aucune rémunération pour leurs fonctions de Président et de Directeur Général, mais ils bénéficieront du remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement.

**La décision est approuvée à l'unanimité**

## QUATRIEME DECISION

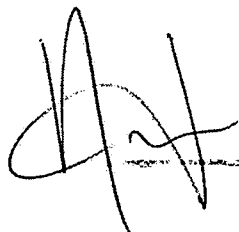
L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par Monsieur Jacques ANNANI et Monsieur Albert PARIS.

**La décision est approuvée à l'unanimité**

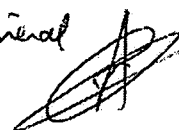
**Monsieur Jacques ANNANI**  
« Bon pour acceptation des fonctions de  
Président

*Bon pour acceptation des  
fonctions de Président*



**Monsieur Albert PARIS**  
Bon pour acceptation des fonctions de  
Directeur Général

*Bon pour acceptation des fonctions  
de directeur général*



**Sarl RUFF ET ASSOCIES**  
Représentée par Albert PARIS co-gérant

